



## Disposition à prendre à l'ouverture d'une mesure de protection

Vous êtes tuteurs ou curateurs familiaux et vous avez des questions concernant la mise en place de la mesure, l'inventaire, le compte rendu de gestion, la publicité de la mesure ...

Le Point Info Famille en partenariat avec le Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux vous propose un temps d'échange à propos des dispositions à prendre à l'ouverture d'une mesure :

**Jeudi 21 Mars 2019**

**De 14h à 16h**

**Dans les locaux de l'UDAF du Nord  
(10, rue Baptiste Monnoyer à Lille)**

Pour une meilleure organisation, vous pouvez vous inscrire au **03.20.54.97.61** ou par mail à l'adresse suivante [pointinfofamille@udaf59.org](mailto:pointinfofamille@udaf59.org)

